



COMMUNIQUÉ DU 23 NOVEMBRE 2010 - RENCONTRE AVEC LE COMITÉ AD HOC SUR LES CHIENS

Tel que déjà annoncé, nous avons finalement eu une rencontre avec le comité ad hoc le lundi 22 novembre 2010 à 18h00 (la réunion avait été sollicitée le 28 octobre 2010 et un rappel a été fait le 10 novembre dernier).

Étaient présents :

Mme Michèle V. Lortie, d.g. ville de Saint-Lambert

Mme Isabelle Proulx, v-p APCSL

M. Gilles Therrien, conseiller municipal

M. Daniel Veilleux, administrateur APCSL

M. Jean-Marc Lafond, prés. APCSL

Absent :

M. François Boissy, conseiller municipal

Profitant des quelques minutes avant l'arrivée de M. Gilles Therrien, nous avons adressé à Mme Lortie certaines demandes pour l'amélioration du parc à chiens de la voie maritime à savoir : procurer une clé d'accès au personnel de la SCDD, assurer la récupération de tous les arbres commémoratifs du parc L'Espérance plantés en souvenir de chiens disparus ainsi que les arbres qui devront être enlevés pour l'aménagement des jardins communautaires relocalisés, gestion des tables de pique-nique, ajout de sable et/ou de poussières de pierres dans les sections boueuses du parc. Tel que discuté avec le maire Philippe Brunet lors de l'ouverture du parc à chiens de la voie maritime, 15 \$ provenant des frais d'admission au parc des non-résidents non-membres de l'APCSL seraient remis à l'APCSL sous forme de prêt de salles de réunion et/ou de matériaux pour les jeux d'agilité. Mme Lortie nous a confirmé que le numéro de téléphone d'urgence était le 9-1-1 à la suite d'une entente avec le centre des appels d'urgence de Montréal qui transfèrera automatiquement les appels en provenance du parc de la voie maritime au service de police de Longueuil. Nous vous invitons donc à utiliser ce système lors de situations le nécessitant (agression physique ou verbale, etc.).



-2-

Dès l'arrivée de M. Gilles Therrien, nous sommes entrés dans le vif du sujet qui préoccupe tous les membres, à savoir l'accès au golf municipal comme par les années passées. La réponse de la ville est NON.

Nous avons exprimé notre déception devant cette décision considérant que notre proposition du printemps dernier avait été bien acceptée par le comité ad hoc et qu'il aurait été intéressant d'en valider la faisabilité par un projet pilote. Mme Lortie nous souligne que les locataires du golf, dans le cadre de renégociation de leur bail, ont demandé que l'accès au golf soit interdit aux chiens. Nous avons donc demandé à Mme Lortie de solliciter une rencontre avec les administrateurs du golf pour que l'APCSL puisse présenter le projet de cohabitation déposée et présentée au comité ad hoc, le printemps dernier. Nous souhaitons que cette rencontre ait lieu dans les meilleurs délais pour permettre l'aménagement des sentiers dans l'optique où les administrateurs du golf municipal changeraient d'idée.

Concernant le parc Lespérance, comme vous l'avez sûrement vu dans le bulletin municipal, l'augmentation des jardins communautaires à 110 lots (actuellement 60), laisse peu de place pour un parc de voisinage pour les propriétaires de chiens. Mme Lortie nous a rappelé que nous serions tolérés jusqu'au début des travaux d'aménagement du parc Lespérance dans le secteur du parc à chiens non-officiel.

Notre proposition de créer des sentiers pour promeneurs au golf Country Club est également rejetée.

Cet hiver, les propriétaires de chiens seront donc contraints à utiliser le parc à chiens de la voie maritime pour laisser leurs chiens en liberté et d'utiliser les trottoirs (rues dans le secteur de Préville) et sentiers des parcs où c'est autorisé, incluant la Coulée Verte pour les promenades avec les chiens en laisse.

Nous sommes sortis de la réunion profondément abattus et désappointés par l'attitude la Ville vis-à-vis nos demandes qui nous apparaissent en accord avec les aspects de la qualité de vie que la Ville souhaite maintenir (développement durable, bon voisinage, amélioration de la santé par l'exercice physique, sécurité des citoyens, etc.).



-3-

Nous évaluons présentement les possibilités de convoquer rapidement une assemblée générale extraordinaire pour débattre de la suite à donner à ces dossiers.

Cordiales salutations,

Préparé par Jean-Marc Lafond, le 23 novembre 2010